

# Les énergies renouvelables : le point de vue des professionnels

*La Rédaction*<sup>1</sup>.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a une douzaine d'années d'existence. Au départ, sept industriels et développeurs, principalement engagés dans le solaire et dans les Dom-Tom où les énergies fossiles sont particulièrement coûteuses, ont décidé de se regrouper en créant un syndicat professionnel (1993). Très rapidement, le syndicat a grandi pour atteindre aujourd'hui 120 adhérents (dont des syndicats) couvrant toutes les branches des énergies renouvelables réparties dans trois grands domaines : électricité, chaleur et carburants.

Au fil des années, les actions du syndicat ont porté à la fois sur des sujets d'intérêt général (aide aux investissements, tarif d'achat de l'électricité, réglementation, etc.) et sur chacune des énergies concernées.

## **Crédit d'impôt : une mesure très positive qui doit être complétée**

Ce crédit d'impôt figure dans la loi de finances 2005 (article 90) et il permet le remboursement par l'État

de 40% du coût d'un équipement de production d'énergie utilisant une source renouvelable (par exemple : panneaux solaires, poêle à bois...). Mais il ne s'applique qu'aux particuliers et pour la résidence principale, quel que soit le type d'énergie renouvelable concerné. Ce crédit d'impôt remplace les subventions de l'ADEME qui existaient antérieurement. Le SER a beaucoup œuvré pour que ce dispositif soit mis en place. Le plafond est de 8000 euros pour une personne seule et 16000 euros pour un couple (plus 400 à 600 euros par enfant à charge).

Le niveau de l'aide est adapté pour la chaleur (solaire thermique, chauffage au bois, pompes à chaleur) mais il ne l'est pas pour le photovoltaïque pour lequel il ne permet pas un retour sur investissement inférieur à 10 ans, voire même à 15 ans. Par ailleurs, le SER craint que la suppression des aides de l'ADEME au profit du crédit d'impôt ne produise sur le photovoltaïque un effet d'éviction en conduisant les particuliers à choisir, parmi les énergies renouvelables disponibles, celles qui sont économiquement les plus accessibles.

---

*1. Entretien avec Antoine Saglio, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables que nous remercions pour son aide à l'élaboration de ce texte.*

### Bataille réglementaire

Dans le cadre des débats en première lecture de la loi d'orientation sur l'énergie, en mai-juin 2004, le SER est largement intervenu. Concernant l'éolien, il a vivement réagi sur deux points : la limitation de puissance des parcs d'éoliennes et le risque d'une intervention systématique de la Commission des sites dans la procédure de délivrance des permis de construire.

Le premier point est un cheval de bataille du SER qui revendique que le plafond de puissance d'un parc d'éoliennes passe au minimum à 50 MW contre 12 actuellement. En effet, ce plafond a été fixé du temps où la puissance des éoliennes n'était que de quelques centaines de kW, alors qu'elle se situe aujourd'hui entre 2 et 3 MW. Avec 12 MW, on met en place 4-5 éoliennes alors qu'on pourrait souvent en mettre 10, voire plus lorsque cela serait possible. L'alternative est de répondre aux appels d'offres lancés par l'État pour la mise en place de gros sites, c'est le cas pour les projets d'implantation offshore en cours d'évaluation.

L'idée d'une intervention de la Commission des sites dans le processus d'autorisation a entraîné une forte mobilisation de la profession, déjà pénalisée par la lenteur des procédures, le peu d'enthousiasme de l'Administration par rapport aux énergies renouvelables et l'absence d'objectifs chiffrés à l'échelle régionale assortis d'une feuille de route aux préfets. Seulement 50% des demandes d'autorisation vont à leur terme.

### Inquiétudes sur le maintien des constructeurs en France

En dehors de l'effet de rejet évoqué ci-dessus, le développement très modéré du photovoltaïque en France conduit les industriels à porter leurs efforts sur d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Espagne où le développement du photovoltaïque reste exponentiel. Ainsi, quand on installe 5 MW en France, on en réalise 300 en Allemagne. Le constructeur Photowatt est toujours implanté en France, mais jusqu'à quand, lorsque l'on considère que son actionnariat est canadien ?

Si l'on prend l'exemple de l'éolien, 14 entreprises produisent des équipements éoliens en Espagne, par exemple, contre deux seulement en France.

### Le problème de la chaleur collective

Alors que les dispositifs en vigueur peuvent être considérés comme satisfaisants pour la chaleur individuelle, ils ne s'appliquent pas à la chaleur collective ou aux réseaux de chaleur. Sur ce point, l'initiative est laissée aux promoteurs et aux propriétaires. Les bailleurs

sociaux, par exemple, ne seront pas incités à passer aux énergies renouvelables s'ils n'y sont pas poussés par des considérations économiques, d'autant qu'en tout état de cause le coût de chauffage est répercuté sur le locataire.

Il convient aussi de souligner qu'alors que le gaz ou l'électricité bénéficient d'une TVA à 5,5%, le taux s'appliquant à une énergie renouvelable, géothermie par exemple, est de 19,6%. Les énergies renouvelables semblent avoir été oubliées lors des négociations européennes sur les taux de TVA s'appliquant aux énergies.

### Le bois énergie

Il représente 5% de la consommation d'énergie, dont 80% en provenance d'appareils « divisés » (particuliers) et 20% d'origine collective (réseaux de chaleur). Bien que souvent qualifiée d'énergie du passé, la filière bois énergie est bien en place (chauffage, eau chaude, principalement) et se renforce avec les procédures de soutien mises en place et notamment le label de qualité « Flamme verte » promu conjointement par l'ADEME et le SER. Ce label garantit une haute performance énergétique (plus de 65 % de rendement) et écologique (moins de 0,8% de monoxyde de carbone émis dans le volume des fumées) des appareils. Ceux qui possèdent ce label bénéficient du crédit d'impôt. Il reste néanmoins à développer le collectif et à améliorer le rendement des appareils. Parallèlement, on voit que la forêt française se développe d'année en année. Le bilan en termes d'émissions de gaz carbonique est donc équilibré.

### Énergie et déchets

Cette forme d'énergie reste encore modeste, principalement en raison du décalage entre le coût de l'incinération (8,6 centimes d'euro) et le tarif de rachat de l'électricité produite (4 à 6 centimes d'euro). Il en résulte que les industriels qui s'impliquent dans la génération d'électricité à partir de la combustion des déchets le font largement pour leurs besoins propres et en jouant sur les tarifs de pointe pour le solde. Un meilleur équilibre ne peut venir que d'un calcul économique global en considérant qu'on se débarrasse corrélativement d'un déchet. De même, la valorisation du biogaz en électricité reste ponctuelle et, le plus souvent, le biogaz est brûlé en torchères.

### Les biocarburants

L'emballement des prix des carburants à l'été 2004 et la prise en compte des critères du développement durable conduisent à soutenir cette filière. On prévoit, dans une première étape, de multiplier la production par trois d'ici 2006-2007.

## L'échéance de 2010

La directive européenne incitant à atteindre une part de 21% d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité à l'horizon 2010, a été reprise par le gouvernement français sous forme d'objectifs sur lesquels il s'engage. Or la comparaison des deux courbes (Fig. 1), celle de l'évolution de la part du renouvelable dans la consommation actuelle (continuellement décroissante en relatif) et celle des niveaux annuels à atteindre pour atteindre les objectifs de 2010, souligne le fossé entre le discours affiché et la réalité concrète.

## Énergies renouvelables et emploi

Un autre argument pour soutenir le développement des énergies renouvelables est celui de l'emploi. En effet, selon les études du SER s'appuyant sur des hypothèses conservatrices, la satisfaction de l'échéance de 2010 permettrait de presque tripler le nombre d'emplois dans le secteur : 38 900 aujourd'hui passant à 115 400 (détail donné dans le tableau 1 ci-dessous). Il y a aujourd'hui 150 000 emplois environ en Allemagne dans le secteur des énergies renouvelables, principalement dans l'éolien et le solaire thermique, dans une moindre mesure les biocarburants.

## L'appropriation des énergies renouvelables par la société

On pourrait croire, d'après les résultats des sondages réalisés, que la société française est majoritairement favorable aux énergies renouvelables. Ce constat général masque en fait de fortes oppositions au niveau de certains corporatismes (instances de la pêche par rapport aux microcentrales hydroélectriques par exemple) et du citoyen. Il suffit de prendre l'exemple des batailles rangées auxquelles donne lieu l'implantation de la moindre éolienne (du moins en métropole) selon le syndrome bien connu de Padamac (« Pas dans mon arrière-cour ») alors que, par comparaison, plus de 100 000 pylônes haute tension « agrémentent » le paysage.

Il faudrait quelques milliers d'éoliennes (1000 en mer et 4000 à terre) pour couvrir les quelque 10 000 MW nécessaires pour atteindre les objectifs de 2010. Le déve-

loppement de l'éolien passe conjointement par une rentabilité économique adéquate, une procédure d'autorisation simplifiée et accélérée et un système simple et accessible de raccordement au réseau.

Il faudrait surtout que l'éolien, et plus largement les énergies renouvelables, soient vraiment appropriées par le citoyen, certes avec les débats nécessaires pour optimiser les implantations, mais dans un intérêt collectif bien compris. Si un tel développement, de l'éolien et du photovoltaïque en particulier, a pu être atteint en Espagne, en Allemagne et au Danemark, c'est bien parce qu'un consensus s'est dégagé au niveau de la société et que les outils réglementaires et tarifaires appropriés ont été mis en place. Il faut aussi sortir des clichés habituels sur les dégâts aux oiseaux occasionnés par les éoliennes, le bruit inacceptable qu'elles généreraient ou la dégradation du paysage qu'elle entraîneraient. À l'inverse, les municipalités, qui ont accepté des parcs d'éoliennes, s'en félicitent, notamment en termes de retombées économiques.

Dans ce débat, il convient aussi d'évoquer la puissance de la notion de service public en France, le développement de moyens de production d'électricité par des opérateurs privés se heurtant à une tradition bien ancrée. Raison de plus pour que l'État se donne les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs affichés. À ce jour, seule l'ADEME a adoptée une attitude volontariste vis-à-vis des énergies renouvelables.

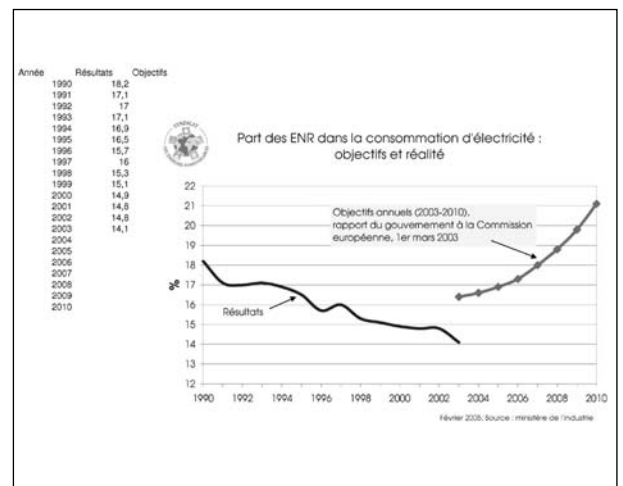


Figure 1. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité, comparée à la courbe de développement de ces énergies pour atteindre les objectifs de 2010 (document SER).

Échéance	1	2	3	4	5	6	7	8	9
2004	25	4,2	2	0,1	1	1	2,4	3,2	38,9
2010	45	20	22	2	10,5	3,5	2,4	10	115,4

Tableau 1. L'emploi dans les énergies renouvelables. Projections 2004-2010 du SER, en milliers d'emplois.

Légende. 1. Biomasse, 2. Biocarburants, 3. Éolien, 4. Biogaz, 5. Solaire thermique, 6. Photovoltaïque, 7. Microhydraulique, 8. Géothermie et pompes à chaleur, 9. Total.